



Déclaration orale de la FIACAT co-sponsorisée par CCPR Centre, DefendDefenders (East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project), OMCT, Protection International et TRIAL International

Point 4 – Dialogue interactif avec la Commission d’enquête sur le Burundi

40^{ème} session du Conseil des droits de l’Homme

Merci Monsieur le Président,

Mesdames et Monsieur les membres de la Commission d’enquête,

Je m’adresse à vous au nom d’une coalition d’ONG burundaises¹ soutenue par la FIACAT, le CCPR Centre, DefendDefenders², l’OMCT, Protection International et TRIAL International.

Ces organisations condamnent la fermeture du bureau du Haut-Commissariat aux droits de l’Homme au Burundi suite à une demande du gouvernement burundais le 5 décembre 2018. Depuis 2015, l’Etat a multiplié ses refus de collaboration avec les mécanismes internationaux des droits de l’Homme notamment en vous refusant l’accès au pays. Cet ultime acte est le point culminant de cette absence de coopération et mérite une condamnation forte de la part du Conseil.

Les violations des droits de l’Homme restent fréquentes au Burundi. Des cas d’exécutions extrajudiciaires, de torture, de disparitions forcées, de violences sexuelles et d’arrestations, les expropriations forcées des biens notamment des Burundais en exil et détention arbitraires continuent d’être recensés par la société civile.

Les organisations signataires souhaiteraient également attirer votre attention sur les collectes de vivres et de bétail auprès de la population, devenues monnaie courante, et qui aggravent la famine qui sévit. De plus, des contributions forcées pour les élections de 2020 continuent d’être collectées et conditionnent souvent l’accès aux services publics et notamment à l’éducation. Certains élèves sont ainsi chassés de leur école pour ne pas avoir pu présenter une quittance de paiement de cette contribution.

Le Burundi doit immédiatement cesser ces pratiques et garantir le respect des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels de sa population.

Enfin, la situation des défenseurs des droits humains au Burundi reste très préoccupante. A cet égard, le cas de Germain Rukuki reste emblématique. Germain a été condamné le 26 avril 2018 à 32 ans d’emprisonnement du fait de son travail pour l’ACAT Burundi. Cette condamnation fait suite à une procédure arbitraire et marquée d’irrégularités flagrantes. L’audience en appel s’est tenue le 26 novembre 2018 mais le verdict se fait toujours attendre plus de trois mois après l’expiration du délai légal.

Les organisations signataires appellent donc le Conseil des droits de l’Homme à se saisir de ce cas et à veiller à ce que les défenseurs des droits de l’Homme burundais ne soient plus victimes d’une répression systématique du fait de leur travail.

Merci.

¹ ACAT Burundi, CB-CPI, FORSC, APRODH, FOCODE, CAVIB, UBJ, AJBE, RCP et SOS-Torture/Burundi.

² DefendDefenders (East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project)